

Limited Warranty Policy

POW-R-SURGE BATTERIES



- Consumer MUST present original receipt showing when the BATTERY was purchased from a Altrom Auto Group location. The stated Warranty period begins on the date of purchase as indicated on original receipt.
- Replacement is made only when the BATTERY is defective due to faulty materials or workmanship (NOT MERELY DISCHARGED).
- THE WARRANTY DOES NOT INCLUDE:
 - Discharged batteries that can be recharged and returned to service.
 - Failure caused by poor maintenance (i.e., low water caused by overcharging).
 - Broken cases, which include cracked cases, broken posts, pulled outside terminals, etc.
 - Batteries which are frozen or have been frozen.
 - Batteries damaged by explosions, fires, and collisions.
- Liability is limited to replacement of the BATTERY. The Seller is not responsible for installation costs, loss of time or other damages or costs incurred by the BATTERY customer.
- The replacement should be made with another BATTERY of similar size and capacity at no cost to the original purchaser. When a BATTERY is replaced during the Free warranty period, the limited warranty does not renew; it continues on from the purchase date of the original BATTERY.



Politique de garantie limitée

BATTERIES POW-R-SURGE

ALTROM
GROUP

**AUTO-
CAMPING**

- Le consommateur DOIT présenter le reçu original indiquant que la batterie a été achetée dans un magasin Altrom Auto Group. La période de garantie indiquée commence à la date d'achat indiquée sur le reçu original.
- Le remplacement n'est effectué que lorsque la batterie est défectueuse en raison d'un défaut de matériaux ou de fabrication (PAS DE DÉCHARGE).
- LA GARANTIE NE COMPREND PAS :
 - Les batteries déchargées qui peuvent être rechargées et remises en service.
 - Les défaillances causées par un mauvais entretien (c'est-à-dire un manque d'eau causé par une surcharge).
 - Les boîtiers cassés, ce qui inclut les boîtiers fissurés, les poteaux cassés, les bornes extérieures arrachées, etc.
 - Les batteries qui sont gelées ou qui ont été gelées.
 - Batteries endommagées par des explosions, des incendies et des collisions.
- La responsabilité est limitée au remplacement de la batterie. Le Vendeur n'est pas responsable des coûts d'installation, de la perte de temps ou d'autres dommages ou coûts encourus par le client de la batterie.
- Le remplacement doit être effectué par une autre batterie de taille et de capacité similaires, sans frais pour l'acheteur initial. Lorsqu'une batterie est remplacée pendant la période de garantie gratuite, la garantie limitée ne se renouvelle pas ; elle continue à partir de la date d'achat de la batterie originale.

